



PRÉFET DES LANDES

Sous-Préfecture de Dax

## Réunion de la Commission de Suivi de Site du SITCOM COTE SUD

-

### Sites de Bénesse-Maremne et de Messanges

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
À BÉNESSE-MAREMNE (40)  
Mardi 6 décembre 2016 – 14h30**

Les commissions de suivi de site (CSS) se sont réunies le mardi 6 décembre 2016, sur le site de Bénésse-Maremne, sous la présidence de M. Lucien GIUDICELLI, sous-préfet de Dax.

---

## **Liste des participants**

---

cf liste en annexe I

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Bilan de l'activité du site en 2015 et sur les 6 premiers mois 2016 (eau, déchets collectés et traités, déchets produits)
- Bilan du suivi environnemental
- Démarrage de l'UVE et difficultés éventuellement rencontrées
- Devenir des sites de Messange et de Bénésse
- Accidents et incidents éventuellement survenus
- Bilan de l'action de la DREAL
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe II : Présentation SITCOM

Annexe III : Présentation DREAL

---

## **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

---

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 18 juin 2015 est approuvé ; les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

---

## **Bilan de l'activité de l'établissement**

---

### **Présentation générale**

Le SITCOM côte sud des Landes, créé en 1969, regroupe 76 communes qui adhèrent par le biais des quatre communautés de communes (CC) et de la communauté d'agglomération (CA) ci-après : CC MACS, CC Côte Landes Nature, CC du Seignanx, CC du Pays d'Orthe, CA du Grand Dax.

Le SITCOM est un service public en régie financé par les contributions des adhérents, la redevance spéciale (redevance payée par les commerçants, artisans et professions libérales), les redevances spécifiques (mise à disposition de bennes, dépôts dans les centres de traitement...), la vente des produits et le soutien des éco-organismes.

Le SITCOM gère :

- la collecte des ordures ménagères pour 56 des 76 communes (la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a conservé cette compétence).
- le traitement des ordures ménagères pour la totalité des communes.

Pour gérer l'ensemble de ces déchets, il dispose :

- d'un réseau de 22 déchetteries (+ 4 déchetteries sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax),
- d'un réseau de 600 points d'apport volontaire (points tri), soit près de 3 000 conteneurs destinés au tri des emballages,
- de deux usines d'incinération, à Bénesse-Maremne et Messanges,
- d'une plate-forme multimatériaux,
- de quatre installations de stockage de déchets inertes (anciennement décharges de classe 3).

Le SITCOM couvre une superficie de 2 000 km<sup>2</sup> qui s'étend de St-Julien-en-Born au nord à Tarnos au sud, et de Dax à l'est à la côte landaise à l'ouest .

- Population sédentaire (2015) : 170 000 habitants (INSEE) ; 204 000 habitants (DGF)
- Population estivale : environ 350 000 habitants

Le SITCOM collecte et traite 277 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés. Le taux de valorisation est de 46 % (taux calculé avec la valorisation des mâchefers, soit les graves et les métaux incinérés).

### **Site de Bénesse**

En 2015, le site a traité 31 300 t de déchets, et 15 500 t jusqu'au 15 juillet 2016.

En 2015 et 2016, le site a été à l'arrêt toutes les 5 semaines pour des opérations de maintenance courante (nettoyage des fours et échangeurs). 4 arrêts ont également eu lieu pour des maintenances plus importantes. Au total, l'incinérateur a été indisponible 1506 h entre janvier 2015 et juin 2016.

Les analyses des rejets atmosphériques mettent en évidence des dépassements sur les paramètres suivants : poussières, méthane (CH<sub>4</sub>), monoxyde de carbone (CO).

La SEPANSO demande si la présence du méthane peut être liée à la mise en balle en période estivale et à une fermentation des déchets lors du stockage. D'après le SITCOM, l'apport de méthane par la fermentation lors de la mise en balle est marginal.

Les analyses des rejets aqueux mettent en évidence des dépassements ponctuels sur les AOX, l'azote et le zinc, sans que l'origine ne soit déterminée.

Les analyses sur les eaux souterraines et les mâchefers ne montrent pas d'anomalies.

### **Site de Messanges**

En 2015, le site a traité 14 700 t de déchets, et 8 700 t jusqu'au 15 juillet 2016.

Les arrêts pour entretien courant ont lieu toutes les 4 à 5 semaines. 3 arrêts pour maintenance importante ont eu lieu en 2015. Au total, l'incinérateur a été indisponible 1 705 h entre janvier 2015 et juin 2016.

Les analyses des rejets atmosphériques mettent en évidence des dépassements sur les paramètres suivants : poussières, chlorure d'hydrogène (HCl), méthane (CH<sub>4</sub>), monoxyde de carbone (CO). Le dépassement de HCl est lié à un dysfonctionnement de l'analyseur, qui a entraîné un mauvais dosage de réactif.

Les analyses d'eau souterraine mettent en évidence un dépassement sur Pz3 et Pz4 sur les paramètres DCO, Azote kjeldahl et ammonium, récurrent depuis plusieurs années. Une étude hydrogéologique a été réalisée, qui conclut à une origine liée au stockage de bois réalisé suite à la tempête Klaus, sans impact hors du site. Les déchets à l'origine de ce dépassement ont été extraits, triés et valorisés.

---

### ***Bilan du suivi environnemental***

---

Les analyses de dioxines et furannes réalisées sur le lait (site de Bénesse) et sur le maïs (site de Messanges) ne mettent pas en évidence de dépassement ni d'impact environnemental.

---

### ***Démarrage de l'UVE et difficultés éventuellement rencontrées***

---

Le démarrage de la nouvelle installation a eu lieu en juillet, avec une production d'électricité via le turboalternateur depuis mi-novembre. Le site est en fonctionnement nominal, mais il existe quelques difficultés pour la réception complète de l'usine, suite à la mise en redressement judiciaire du constructeur. Cette nouvelle installation permet d'effectuer une valorisation énergétique de la chaleur générée par la combustion des déchets, qui n'était pas réalisée sur les 2 anciens incinérateurs.

---

### ***Devenir des sites de Messanges et de Bénesse***

---

Le site de Messanges sera reconverti en site de transit d'ordures ménagères et d'emballage, un poste de distribution de carburant pour la flotte du SITCOM sera conservé. Les installations de l'ancien incinérateur seront démantelées.

Sur le site de Bénesse, l'emplacement de l'ancien incinérateur sera utilisé pour construire l'atelier de maintenance.

Un diagnostic des installations a été effectué en 2016, aucun déchet amianté n'a été identifié. Le démantèlement sera assuré en identifiant les filières de valorisation des matériaux de déconstruction.

---

### ***Accidents et incidents éventuellement survenus***

---

Un seul incident est signalé sur le site de Messanges (feu de cartons)

---

## ***Bilan de l'action de la DREAL***

---

Aucune inspection n'a été réalisée sur les sites de Bénesse et de Messanges depuis la dernière CSS.

La DREAL rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la directive Seveso 3, sont considérés comme ayant un statut SEVESO les REFIOM (résidus d'épuration des fumées), avec un seuil bas à 200 t, seuil qui n'est pas atteint sur les sites du SITCOM.

---

## ***Questions diverses***

---

La SEPANSO soulève la problématique de la collecte des déchets verts en prenant comme exemple la commune de Tarnos où une benne se déplace de quartier en quartier.

Le SITCOM indique qu'il existe de nombreuses déchetteries sur le territoire, qui acceptent les déchets verts, et n'a pas poussé à la mise en place de telles bennes.

Le Sous-Préfet de Dax,



Lucien GIUDICELLI